

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	05.12.2017	7h16	17.145	DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Nicolas Ruedin		
Titre : Fermeture de la Haute école de musique (HEM), quelles sont les raisons objectives de cette décision ?		
Contenu :		
<p>Le Conseil d'État est prié de répondre aux questions suivantes, concernant la volonté de fermeture de la Haute école de musique de Neuchâtel :</p> <p>Évolution du nombre d'élèves neuchâtelois qui suivent une formation sur le site de Neuchâtel de la HEM ?</p> <p>Évolution du nombre d'élèves neuchâtelois qui suivent la même formation dans d'autres cantons ?</p> <p>Pour les étudiants venant de l'étranger, quel est le prix coûtant de l'écolage et quel est le montant réellement encaissé ?</p> <p>Nombre de professeurs à la HEM également professeurs au Conservatoire neuchâtelois ?</p> <p>Impacts de la fermeture de la HEM sur les différents sites du Conservatoire neuchâtelois ?</p> <p>La HEM-Genève site de Neuchâtel fait partie de la HES-SO, soit une structure supracantonale. Le Conseil d'État a-t-il informé préalablement le comité gouvernemental de la HES-SO de sa volonté de fermer le site de Neuchâtel ?</p> <p>D'autres solutions ont-elles été envisagées pour un maintien de la formation sur le site de Neuchâtel et à quel coût ?</p> <p>Quel calendrier de fermeture a été retenu et quelles mesures ont été envisagées pour les étudiants, les professeurs et le personnel administratif et technique ?</p> <p>Quelles solutions à futur pour les élèves neuchâtelois souhaitant suivre un cursus professionnel ?</p>		
Développement :		
<p>Le 1^{er} décembre dernier, le Conseil d'État annonçait son plan de redressement des finances de l'État avec notamment la fermeture à terme du site de la Haute école de musique. Afin de pouvoir nous forger une opinion solide et de quitter le sentiment émotionnel qui prévaut actuellement chez une grande majorité de notre groupe et de la population, nous prions le Conseil d'État d'étayer son argumentaire, afin de répondre sur les divers points du contenu de l'interpellation. Il en va de la survie à terme d'une école reconnue et il ne serait pas acceptable que tous les éléments ne soient pas clairement portés à notre connaissance, les conséquences pouvant être fortement préjudiciables pour l'enseignement de la musique dans notre canton et d'une manière plus générale en Romandie.</p>		
Demande d'urgence : NON		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Nicolas Ruedin		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Antoine Barizzi	Olivier Lebeau	Yves Strub
Quentin Di Meo	Jean-Frédéric de Montmollin	Jean-Daniel Jeanneret
Pierre-André Steiner		